



AGNICO EAGLE
EXPLORATION



Guide d'entente

**pour les travaux d'exploration
effectués sur des propriétés privées**

Le respect des communautés d'accueil et de l'environnement où Agnico Eagle exerce ses activités fait partie de ses valeurs fondamentales.

Agnico Eagle travaille continuellement afin d'améliorer ses pratiques dans le but de maintenir des relations harmonieuses et durables avec ses communautés d'accueil. Pour maintenir cette relation, Agnico Eagle s'engage à mener ses activités de façon responsable en atténuant les impacts de ses opérations et à entretenir des échanges ouverts et transparents avec les parties prenantes.



Pour nous joindre

- Bureau régional

819 759-3700, poste 4105003
- Complexe Canadian Malartic

819 757-2225, poste 3425

rcommunautaires@agnicoeagle.com
- Complexe minier LaRonde

819 759-3700, poste 4105005

relations.laronde@agnicoeagle.com
- Complexe minier Goldex

819 874-7822, poste 4103224

relations.goldex@agnicoeagle.com

Objectif du guide d'entente

Établir des lignes directrices en vue d'informer les propriétaires des activités d'exploration envisagées par Agnico Eagle sur leur propriété, et de parvenir à un accord sur des termes et conditions harmonisés et équitables.

Portée du guide d'entente

Ce guide s'applique uniquement aux personnes physiques propriétaires de lots privés situés au Québec, sur lesquels se trouve une résidence principale, une résidence secondaire ou une terre non aménagée.

Mise en place d'une entente

À la suite de la rencontre préliminaire entre Agnico Eagle et un propriétaire visé, une entente personnalisée est mise en place afin de circonscrire la nature des travaux prévus, les accès autorisés, les modalités de remise en état des lieux, les compensations prévues ainsi que la période estimée d'exécution des travaux. À la fin des travaux, le propriétaire devra signer une confirmation attestant que le montant total de la compensation a été reçu et qu'il se déclare satisfait de la remise en état, le cas échéant.

Rencontre préliminaire

Avant de débuter tout type de travaux d'exploration, Agnico Eagle doit prendre contact avec les propriétaires concernés afin de présenter l'entreprise, les informer des travaux envisagés sur leurs propriétés privées et des compensations associées, et répondre à leurs questions.

Les travaux peuvent inclure, mais sans s'y limiter :

- de la reconnaissance des sites;
- de la prospection;
- des levés de sol;
- du décapage;
- du forage; et
- des travaux géophysiques au sol.

Des explications plus détaillées sur les différents travaux d'exploration sont présentées à l'Annexe A de ce guide.

Les travaux susceptibles d'avoir un impact feront l'objet d'une compensation monétaire calculée conformément au tableau ci-dessous. La moitié de la compensation totale prévue sera versée au propriétaire avant le début des travaux et le solde de la compensation totale, réajustée en fonction des travaux réalisés, lui sera versé à la fin des travaux.

Types de travaux	Unité	Dimension	Montant versé par unité
Aménagement d'un nouveau sentier	Mètre linéaire (GPS)	6 m de largeur	1,05 \$
Sentier existant nécessitant du débroussaillage	Mètre linéaire (GPS)	6 m de largeur	0,55 \$
Aménagement d'un site de forage	Site	30 m x 30 m	310,00 \$
Aménagement d'un site de pompage	Site	10 m x 10 m	155,00 \$
Coupe de ligne	Mètre linéaire (GPS)	De 1 à 1,5 m de largeur	0,60 \$
Tranchée, décapage et rainurage	Mètre²	-	5,75 \$
Passage simple incluant prospection	An	-	235,00 \$
Circulation (véhicules lourds/ foreuses)	Mois	-	290,00 \$



Annexe A

Description des types de travaux



Prospection :

La prospection consiste en la recherche de roche (affleurements et blocs) sur un titre minier. C'est une action simple qui consiste au passage d'employés équipés de leur sac à dos et de quelques outils (masse, ciseau, pioche, pelle, etc.) qui leur serviront à récupérer des morceaux de roche, prendre en note ce qu'ils observent sur le terrain et envoyer lesdits morceaux (échantillons) au laboratoire. L'analyse en laboratoire nous permet de connaître la composition minérale des échantillons en question.

Décapage (incluant tranchées) :

Un décapage implique de la machinerie qui permet d'enlever le couvert végétal sur une partie de terrain donnée dans le but de mettre à jour le roc pour faire une description détaillée de ce qui s'y trouve et aider à la compréhension du secteur. De nos jours, les drones sont souvent utilisés pour prendre des photos détaillées du décapage.

Rainurage :

Le rainurage se déroule habituellement une fois le décapage terminé ou sur des sections d'affleurement relativement planes et naturellement à découvert. Les rainures ont une largeur moyenne de 3 à 5 cm et une profondeur moyenne de 10 cm afin d'obtenir de la roche fraîche. Elles sont sciées à l'aide d'une scie à béton et selon un patron prédéterminé pour récupérer des échantillons et les faire analyser en laboratoire.

Forage :

À l'aide d'une foreuse, un trou est réalisé dans le socle rocheux pour voir ce qui s'y trouve. La carotte de forage est ce qui est récupérée, soit un cylindre de 4 à 6,5 cm de diamètre de roche qui nous donne plusieurs informations concernant le roc non accessible à partir de la surface. Des échantillons y seront éventuellement prélevés et envoyés au laboratoire pour en connaître la composition minérale.

Arpentage :

Les instruments d'arpentage sont utilisés dans le but de géolocaliser des éléments avec précision sur le terrain. Les techniciens vont effectuer la prise de mesures d'éléments comme les collets de forage, certains bâtiments ou autres. Ces mesures seront par la suite transposées sur une carte du secteur.

Levé géophysique :

Un levé géophysique est une analyse des différentes propriétés physiques des minéraux contenus dans le sol. Il peut se faire dans le ciel à l'aide d'un avion, d'un hélicoptère ou d'un drone, au sol ou dans un trou de forage. Il permet de déterminer si le sol contient des minéraux conducteurs, résistifs ou magnétiques.

Levé géochimique :

Les levés géochimiques sont assez diversifiés. Ils consistent à la prise d'échantillons de sol, de végétation, de fond de ruisseau ou de fond de lac. Ces échantillons seront ensuite analysés pour nous renseigner sur leur composition chimique qui indirectement donnent des indications sur le socle rocheux sous-jacent.

Coupe de ligne :

La coupe de ligne consiste en une coupe grossière des arbres et arbustes, si nécessaire, à l'aide d'une scie mécanique sur moins de 1 m de largeur. Elle suit une grille prédéfinie afin de permettre la circulation avec des instruments de géophysique et la réalisation d'un levé géophysique au sol.

Aménagement d'un nouveau sentier :

Aménager un nouveau sentier pour la mobilisation du matériel de forage consiste en la coupe d'arbres et d'arbustes, si nécessaire, sur un maximum de 6 mètres de largeur. Généralement, une pelle mécanique munie d'une tête multifonctionnelle sera utilisée pour la coupe et le débroussaillage.

Aménagement d'un site de forage :

Comme pour l'aménagement d'un nouveau sentier, du débroussaillage et de la coupe d'arbres et d'arbustes seront réalisés, si nécessaire, sur des dimensions de 30 mètres par 30 mètres pour y accueillir le matériel de forage.

Aménagement d'un site de pompage :

Comme pour l'aménagement d'un site de forage, du débroussaillage et de la coupe d'arbres et d'arbustes seront réalisés, si nécessaire, sur des dimensions de 10 mètres par 10 mètres pour y accueillir le matériel du site de pompage.

Circulation (véhicules lourds/foreuses) :

Tout passage ou toute circulation de véhicules lourds, tels que des tracteurs (ex. : D6), une foreuse, une pelle mécanique, etc.